

Commune de Saint-Estève-Janson
Extrait du registre de délibérations
Séance publique du 29 janvier 2021
Présidence de Madame Martine CESARI

L'an deux mille vingt et un et le 29 janvier à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le

Délibération n° 01.2021.03

Objet : DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRE OUVRAGE (TTMO)- COMMUNE/METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE – LOT 1 VRD MARCHÉ DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE ANCIEN - VOLET PLUVIAL - EAU ET ASSAINISSEMENT (*DELIBERATION N°01.2021.04*)

Madame le maire expose,

Le marché de requalification des espaces du centre ancien comporte en son lot 1 VRD des prestations concernant des compétences qui ont été définitivement transférées à la Métropole Aix Marseille Provence dans le domaine du pluvial et des réseaux d'eau et d'assainissement.

En application des dispositions de l'article L 5218-2 du CGCT, la Métropole est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement et d'assainissement pluvial depuis le 1^{er} janvier 2018.

Toutefois, dès lors que la réalisation de ces opérations implique notamment la réalisation de travaux de voiries, lesquels demeurent de la compétence de la Commune, l'exécution de ces opérations est caractérisée par une situation de maîtrise d'ouvrage conjointe entre la Métropole et la Commune

Ainsi donc, afin de conduire efficacement ce chantier, il convient de solliciter la Métropole Aix Marseille Provence en concluant d'un point de vue opérationnel et financier une convention de Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (TTMO)

Les travaux pour compte de tiers que la commune va effectuer dans le cadre de ce marché se répartissent ainsi qu'il suit

Montant total du lot VRD : 603 170,26 €HT

Pluvial : 58 446,31 €HT

Eaux usées : 10 030,49 €HT

Eau potable : 21 027,74 € HT

Je vous demande donc de m'autoriser à saisir la Métropole d'Aix Marseille Provence afin qu'elle procède à l'élaboration de cette convention.

De m'autoriser à l'issue de cette saisine à signer la convention nécessaire à l'engagement du chantier.

Le Conseil municipal
Entendu le rapport de Madame le Maire
Après en avoir délibéré

A

Voix pour :
Voix contre :
Abstentions :